

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

Arrêté n° 100297

A R R E T E

Fixant les modalités d'organisation des concours interne et externe de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2010 dans la région Languedoc-Roussillon

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B,

VU le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues,

VU le décret n° 2000-1317 du 26 décembre 2000 portant déconcentration en matière de recrutement de certains personnels du ministère de l'emploi et de la solidarité,

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de l'Etat et de certains corps analogues,

VU l'arrêté du 26 décembre 2000 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement de certains personnels du ministère de l'emploi et de la solidarité,

VU l'arrêté du 6 mai 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement de secrétaires administratifs des ministres chargés des affaires sociales,

Arrête :

Article 1^{er} La date des épreuves écrites des concours autorisés par arrêté ministériel du 6 mai 2010 en vue de pourvoir 2 postes de secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales dans la région Languedoc-Roussillon est fixée au mardi 7 septembre 2010.

Le centre des épreuves écrites est situé à Montpellier.

Les épreuves orales auront lieu à Montpellier à compter du 11 octobre 2010 à 9 h.

Article 2 Les postes sont répartis de la manière suivante :

- Concours externe : 1 poste
- Concours interne : 1 poste

Article 3 Le dossier de candidature comprend un formulaire d'inscription, complété par :

- pour le concours interne : un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
- pour le concours externe : une fiche de renseignements

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le guide d'aide au remplissage correspondant, la fiche de renseignements sont disponibles sur le site internet du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et la fiche de renseignement seront obligatoirement postés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 8 octobre 2010 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) :

*Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Administration générale - Bureau des concours
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER CEDEX 5*

Article 4

L'ouverture des inscriptions est fixée au 14 juin 2010

La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 juin 2010, délai de rigueur.

Les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

- par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :
<https://inscription.sante.gouv.fr/inscription.do>

DATE ET HEURE DE PARIS	Secrétaire administratif relevant des ministres chargés des affaires sociales
------------------------	--

Ouverture du serveur	lundi 14 juin 2010
----------------------	--------------------

Date et heure limites d'inscription	mercredi 30 juin 2010 à 17 h
-------------------------------------	------------------------------

- par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

a/ par téléchargement du dossier d'inscription sur le site internet ou intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

b/ sur demande uniquement auprès de la

*DRJSCS
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER CEDEX 5
04 67 10 14 02*

Ouverture au public : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

c/ par courriel : concoursdrh@sante.gouv.fr

Le dossier de candidature transmis par voie postale sera obligatoirement posté à l'adresse ci-dessous au plus tard le 30 juin à minuit (le cachet de la poste faisant foi) :

*Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Administration générale - Bureau des concours
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER CEDEX 5*

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner du lundi au vendredi au 0800 006 422 (appel gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdrh@sante.gouv.fr. Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Article 5 La composition du jury fera l'objet d'un arrêté pris par le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et par la ministre de la santé et des sports.

Article 6 Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier le 8 juin 2010

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Régional pour les Affaires
Régionales
Jean-Christophe BOURSIN